

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

RÈGLEMENT NO 2582

Modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin d'apporter des précisions concernant le stationnement en ce qui a trait aux conteneurs semi-enfouis sur la rue de Chenonceau, dans le secteur de Domaine-Vert Nord.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

LE _____ 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le premier (1^{er}) alinéa de l'article 11.06 w) du règlement numéro 717 est remplacé par le suivant :
« *six (6) mètres avant et après un conteneur semi-enfoui placé en bordure de rue, du lundi au vendredi, de 7h à 19h, lorsque l'affichage le prohibe.* »;
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Patrick Charbonneau, maire

Nicolas Bucci, greffier adjoint